



Doc. 15071

04 février 2020

Prévention de l'abus de la coopération judiciaire mutuelle en ce qui concerne les réfugiés et les demandeurs d'asile

Proposition de résolution

déposée par M. Emanuelis ZINGERIS et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

Dans sa [Résolution 2315 \(2019\)](#) sur *La réforme d'Interpol et les procédures d'extradition: renforcer la confiance en luttant contre les abus*, l'Assemblée parlementaire a déclaré que les mécanismes de coopération juridique mutuelle étaient également sujets à des abus et pouvaient entraîner des violations de la vie privée, de la propriété, des droits professionnels et des privations de liberté, notamment en vertu de la Convention de 1990 relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime (STE n° 141), ainsi que de la Convention des Nations Unies de 2000 contre la criminalité transnationale organisée.

On a récemment constaté que certains États non démocratiques abusaient de la coopération judiciaire mutuelle pour persécuter des opposants politiques à l'étranger, notamment des réfugiés et des demandeurs d'asile. Ceux qui sont visés par les demandes de coopération juridique mutuelle n'ont que très peu ou pas de recours juridiques pour prévenir ou faire cesser ces abus. Il en résulte de graves risques pour la protection fondamentale prévue par la Convention de 1951 sur les réfugiés, ainsi qu'une menace réelle pour les normes de procès équitable et d'autres droits fondamentaux de la défense, notamment en vertu des articles 6 et 13 de la Convention européenne des droits de l'homme.

L'Assemblée ne peut accepter l'utilisation abusive des instruments d'entraide judiciaire qui sape la coopération internationale en matière pénale et détruit la confiance entre les États et se doit donc de réexaminer cette question sous la forme d'un nouveau rapport.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

ZINGERIS Emanuelis, Lituanie, PPE/DC
ÆVARSDÓTTIR Thorhildur Sunna, Islande, SOC
BAYR Petra, Autriche, SOC
BRUIJN-WEZEMAN Reina, de, Pays-Bas, ADLE
BUCCARELLA Maurizio, Italie, NI
BÜCHEL Roland Rino, Suisse, ADLE
CILEVIČS Boriss, Lettonie, SOC
EIDE Petter, Norvège, GUE
FOULKES George, Royaume-Uni, SOC
GIOVAGNOLI Gerardo, Saint-Marin, SOC
HEER Alfred, Suisse, ADLE
KAMELCHUK Yuriy, Ukraine, PPE/DC
KAMOWSKI Catherine, France, ADLE
KRAVCHUK Yevheniia, Ukraine, ADLE
MANIERO Alvis, Italie, NI
MARILOTTI Gianni, Italie, NI
MORGANTI Giuseppe Maria, Saint-Marin, SOC
NOWACKA Barbara, Pologne, NI
POCIEJ Aleksander, Pologne, PPE/DC
SCHWABE Frank, Allemagne, SOC
SHEPPARD Tommy, Royaume-Uni, NI

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe des socialistes, démocrates et verts
NI: non inscrit dans un groupe